

## Pas de hausse générale des salaires des fonctionnaires mais une série de mesures pour la période 2009-2011

---

Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique a confirmé hier, lors d'une séance de négociation avec les syndicats représentatifs de la fonction publique, une série de mesures pour la période 2009-2011. Il a annoncé également le versement de la prime de fonctions et de résultats aux attachés dès 2009 et l'instauration de l'intéressement collectif dans la fonction publique.

Mais il a refusé d'accorder aux fonctionnaires des hausses générales supplémentaires de salaires, tout en faisant des gestes sur les basses rémunérations ou les primes individuelles, lors d'une négociation salariale le 3 juillet 2008.

La réunion du 3 juillet n'a pas abouti à un accord avec les organisations syndicales. Dans une déclaration commune lue en début de réunion, six syndicats (FSU, CGT, CFDT, Solidaires, CFE-CGC, CFTC) «exigent que l'on se donne le temps nécessaire pour véritablement négocier, ce qui signifie que la réunion de ce jour ne peut a priori être considérée comme "conclusive"».

Cette négociation, qui fixe la politique salariale du gouvernement sur trois ans (2009-2011), lui permet de prévoir ses dépenses de personnel dans le cadre du budget pluriannuel qu'il doit présenter à la fin de l'été.

Il dit disposer de près de 1,4 milliard d'euros sur trois ans grâce aux économies liées au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

A l'ouverture de la séance, le ministre a remis aux syndicats un nouveau document s'en tenant aux augmentations générales annoncées lors d'une première rencontre le 24 juin. Le point d'indice, base de calcul des salaires, serait augmenté d'au moins +0,8% en 2009 (+0,5% en juillet et +0,3% en octobre), puis de +0,5% aux 1er juillet 2010 et 1er juillet 2011.

Le gouvernement a «garanti une augmentation du point d'indice de 0,5% chaque année à compter du 1er juillet 2009.

Et une hausse complémentaire de 0,3% est de plus déjà prévue au 1er octobre 2009.» En outre, la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) interviendra à nouveau en 2009 pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques.

Au 1er août 2008, une revalorisation des indemnités kilométriques de 10,7% s'appliquera pour l'ensemble des fonctionnaires utilisant leur véhicule personnel pour leur activité professionnelle.

Au 1er janvier 2009, tous les titres d'abonnement aux réseaux de transports en commun pourront faire l'objet d'une indemnisation par l'employeur. Et une aide directe pour les agents utilisant leur véhicule pour les trajets domicile-travail sera mise en place.

Enfin, la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C, initialement prévue pour le 1er octobre, serait appliquée rétroactivement dès le 1er juillet 2008.

**Source Maire info du 4 Juillet 2008.**

**UNAPM**

E Mail : [contact@unapm.org](mailto:contact@unapm.org)